

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

AMENDEMENT

N ° I-CF665

présenté par

Mme Louwagie, M. Abad, Mme Valérie Boyer, M. Cinieri, M. Cordier, Mme Corneloup,
M. Gosselin, M. Nury, M. Quentin, M. Viala, M. Bazin, Mme Dalloz, M. Dive, Mme Anthoine,
Mme Bazin-Malgras, Mme Beauvais, M. Jean-Claude Bouchet, M. Hetzel, Mme Poletti, M. Perrut,
M. Forissier, M. Aubert et Mme Bonnivard

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 16, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.